

Sujet : [INTERNET] consultation du public sur le projet de centrale d'enrobage Commune de Marsac

De : Bruno Gentis <nath.bruno@dbmail.com>

Date : 18/06/2023 17:15

Pour : "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Madame la Préfète,

Habitants de Marsac depuis plusieurs années, par choix du cadre de vie rurale, c'est avec stupeur que nous venons d'apprendre, dans le bulletin municipal de juin, le projet de construction d'une centrale à bitume juste au-dessus de chez nous.

Nous connaissons parfaitement les nuisances d'une telle installation puisque nous les avons déjà subies en 2019 lors du fonctionnement de la centrale à bitume autorisée provisoirement sur ce même site (EUROVIA) lors des travaux sur la RN141. **Nous les avons subis et supportées sachant qu'il s'agissait d'une installation provisoire.**

Nous avons fait le choix d'installer notre famille à Marsac pour apprécier le calme et la quiétude d'une commune rurale. Notre environnement a déjà été dégradé par la LGV (défiguration du paysage vallonné et bruit) et maintenant on veut nous imposer cette centrale à bitume !

Sa place est sur un site INDUSTRIEL et non à proximité d'habitations et encore moins de deux écoles maternelles.

Nous ne sommes pas dans une zone industrielle ! Le site retenu est la Zone d'**Activité** bois Chatuteau occupée par des **artisans**. Nous sommes en milieu rural et souhaitons conserver notre cadre de vie et surtout la santé de nos enfants.

A l'heure où l'on parle tous les jours de protection de l'environnement, où l'on nous demande à nous, en tant que citoyens, de toujours faire plus d'efforts pour réduire notre impact environnemental, chose que nous faisons bien volontier pour sauver ce qui peut l'être encore pour nos enfants, comment peut-on ne serait-ce qu'envisager un tel projet et qui plus est à proximité d'habitations !

L'installation se situerait à :

- 300 m de la première maison, moins d'1 km d'un centre équestre accueillant du public principalement des enfants
- Environ 1,2 de l'école en Forêt de Marsac et 1,6 km de l'école maternelle communale, avec des vents qui pousseront les polluants dans leurs directions – **risques sur la santé de nos enfants (constat déjà fait lors de la précédente installation en 2019)**
- 2,6 km des autres établissements recevant du public et à proximité de producteurs bio

Les impacts :

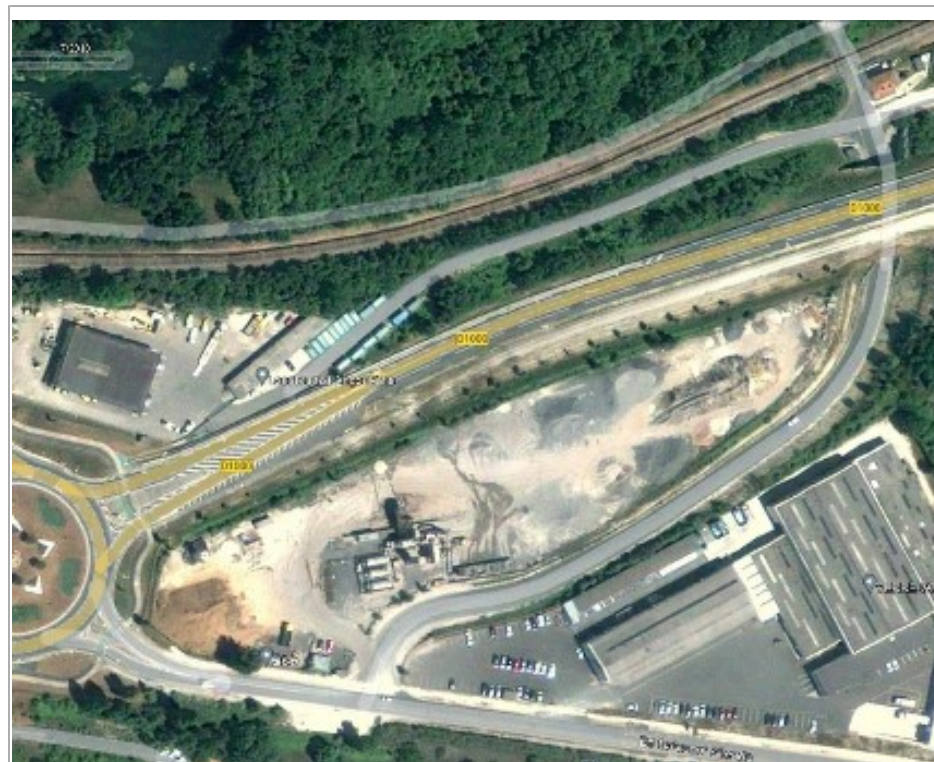
- **Risques sur la santé :** rejets de poussières et polluants (**dioxyde de soufre** et de carbone...)-seul un filtre à manche est prévu. Est-il équipé d'un by-pass ? Si tel est le cas dès que le filtre sera défectueux, le by-pass sera activé et les poussières seront alors rejetées dans l'air sans aucune filtration !! autre question : l'arrosage des sols pour limiter la propagation des poussières : dans quel cas cette mesure est-elle prise ? Programmé régulièrement pour réellement empêcher cette propagation de poussières ou à leur convenance ? Passage d'une balayeuse professionnelle ? **Une surveillance de l'activité du site par la DRIRE est-elle prévue ?**
- **Pollution olfactive :** odeurs d'enrobés (déjà subies en 2019 = maux de tête...) – au vu des documents il n'y a **pas de filtre à charbon de prévu pour limiter les odeurs** (système pourtant

présent sur d'autres installations similaires) !

- Pollution sonore : bruits (fonctionnement de la centrale pouvant s'étendre sur un créneau allant de 7 h 00 à 22 h 00 voire de 22 h à 7 h + circulation et manœuvre des camions - jusqu'à 27 camions par jour + concassage) – nuisances déjà constatées et subies en 2019.
- Pollution visuelle : dans une vallée qui a déjà été grandement défigurée par la LGV
- Pollution lumineuse (éclairage du site la nuit)
- Risque de pollution des sols et des eaux : présence de la Nouère en contrebas de l'installation - Site inclus au sein du périmètre de protection rapproché de Coulonge/Charente (prise d'eau)
- Circulation des camions sur une route déjà très passagère et accidentogène : plusieurs zones limitées à 70 km, traversées de bourgs, présence de plusieurs carrefours. Risque de vitesse excessive de la part de ces camions du fait du respect du délai imposé entre le chargement et la livraison du bitume sur les chantiers !

Sans compter les incidents non négligeables survenus sur d'autres installations similaires.

Cette entreprise est installée à L'Isle d'Espagnac en ZONE INDUSTRIELLE elle ne devrait pas avoir l'autorisation de s'installer en dehors d'une zone autre qu'industrielle. D'autre part, au vu de l'état d'entretien du site actuel de cette entreprise et de son évolution, cela ne laisse présager rien de bon pour le futur site de Marsac (cf photos satellite Google Earth de leur site entre 2010 et 2023... tout comme celui de Vars qui s'est étendu sur les parcelles aux alentours).



2010



Dernier cli

Pour toutes ces raisons nous nous opposons à ce projet.

Certains que vous ne resterez pas insensible au bien être et surtout à la santé des habitants de Marsac, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de notre parfaite considération.

Mr GENTIS Bruno, Mme DEMARAIS Nathalie et leurs enfants
1332 Route de la Croix
Lieu dit: Combefolle

16570 MARSAC

Sujet : [INTERNET] Centrale d'enrobés

De : Numa No <neau.emmanuelle@gmail.com>

Date : 18/06/2023 19:55

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Bonjour,

Habitante de Marsac depuis 2 ans et demi, j'ai pris connaissance du projet de construction de centrale d'enrobés et y suis opposée.

J'ai choisi ce village, pour son implication dans l'agriculture bio, l'école maternelle de la forêt pas loin de chez nous qui est sensible à la nature et qui s'est fait connaître dans la France entière avec des reportages.

Nous imposer cette centrale, s'est nous faire d'emménager, nous, mais beaucoup d'autres... Nous ne sommes pas à la campagne pour respirer des vapeurs dangereuses pour la santé et entendre une centrale tourner au lieu d'écouter le chant des oiseaux.

Svp, ne construisez pas cette centrale, j'aime vivre à Marsac.

Cordialement,

Emmanuelle Neau
135 rue des Cavaliers
16570 Marsac